Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 39 (1959)

Heft: 5

Artikel: Le renouvellement des colonies suisses à l'étranger et les intérêts du commerce extérieur suisse

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888238

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dans l'éditorial du dernier numéro de notre Revue nous avions signalé la baisse spectaculaire des effectifs de la Colonie Suisse en France. Ce problème n'est pas particulier à la France et a fait l'objet de discussions à la journée des Suisses à l'étranger, le 28 août, à Lausanne.

A cet égard nous pensons qu'il intéressera nos lecteurs de trouver ici le texte de l'allocution prononcée à cette occasion par M. Albert Masnata, Directeur de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale, à Lausanne.

LE RENOUVELLEMENT DES COLONIES SUISSES A L'ÉTRANGER ET LES INTÉRÊTS DU COMMERCE EXTÉRIEUR SUISSE

Il n'est pas besoin d'insister ici sur l'importance que revêt la présence de nombreux Suisses exerçant des activités commerciales, industrielles, intellectuelles, etc., dans de nombreux États du monde pour les relations économiques de la Suisse avec ces mêmes États. Si l'on dit couramment « le commerce suit le pavillon », on peut avec autant d'évidence dire que le commerce suit les nationaux émigrés à l'étranger. A la suite de deux guerres mondiales, le nationalisme et les politiques restrictives à l'égard des activités professionnelles d'étrangers se sont considérablement développés. Par ailleurs, les conditions économiques et sociales en Suisse ont également changé. Nous nous trouvons dès lors devant des causes, tant extérieures que propres à notre pays, responsables du problème du rétrécissement de nos colonies à l'étranger et du manque d'éléments nouveaux, surtout jeunes, qui puissent prendre la relève des activités exercées par leurs devanciers.

Quels sont dès lors les considérations et les vœux qu'on peut émettre à l'égard de cette situation au point de vue des intérêts de l'industrie suisse d'exportation et de notre commerce extérieur en général?

Le nationalisme qui se manifeste aussi bien dans des pays anciens que dans des pays nouveaux, appelés souvent sous-développés, rend l'exercice de professions industrielles et commerciales plus difficile à des Suisses, aussi bien employés que patrons. Par contre, ce même nationalisme qui se manifeste sous les formes les plus diverses par des pratiques restrictives à l'égard de l'extérieur favorise l'extension d'industries suisses à l'étranger, qui sont souvent plus qu'autrefois obligées de créer des entreprises filiales. Heureusement que, souvent, la direction et les cadres techniques et commerciaux peuvent être composés de Suisses, mais là aussi cela ne va pas tout seul, vu les conditions de nationalité qu'on impose souvent, tout en étant fort heureux de recevoir l'appui des capitaux et de la technique helvétique. Néanmoins, c'est précisément cette nouvelle forme de « l'émigration » de Suisses qualifiés qui doit retenir notre attention. Les conditions générales changées à l'étranger par rapport à ce qui était le cas autrefois font que l'établissement à son compte propre est toujours plus difficile pour un Suisse nouvellement émigré, sans parler de l'engagement comme employé dans des entreprises étrangères. Il est dès lors doublement important, pour le renouvellement des colonies suisses à l'étranger, que des entreprises dépendant de maisons suisses puissent pleinement offrir des possibilités de placement à ceux de nos compatriotes qui désirent travailler à l'étranger. Nous touchons ici un domaine où la protection des intérêts suisses revêt dès lors les aspects les plus divers, qu'il s'agisse du commerce, d'investissements, de l'exercice d'une profession, etc.

Si nous revenons au côté intérieur suisse de la question, nous devons constater que, tant les employés de commerce que les techniciens ou les représentants d'autres professions trouvent des possibilités de travail et de développement en Suisse même, depuis la seconde guerre mondiale, qui sont beaucoup plus avantageuses que celles qu'on rencontrait dans la période entre les deux guerres, par exemple. Qu'il s'agisse de la prévoyance sociale des entreprises ou encore des institutions sociales officielles, le Suisse qui fait sa carrière au pays trouve des conditions de travail et de sécurité qui font souvent défaut à l'étranger. Vu ces considérations et en présence des difficultés qu'on ne rencontrait pas autrefois, l'émigration présente moins d'attrait pour des éléments capables professionnellement. C'est la raison pour laquelle, si l'on veut encourager des éléments jeunes à s'expatrier, du moins pour un certain temps, il faut que tant l'économie privée que les institutions officielles rendent un retour possible, dans des conditions acceptables pour les intéressés. Ceux qui abandonnent leur activité à l'étranger sont souvent obligés à revenir au pays sans leur faute. Certes, des progrès ont été déjà faits pour faciliter la réintégration d'anciens Suisses de l'étranger dans l'économie nationale, mais il y aurait éventuellement davantage à faire pour assurer des possibilités de retour. Il ne s'agit, du reste, pas de décourager ceux qui, pleins d'initiative, vont rechercher dans le vaste monde de nouveaux champs d'activité, mais de constater seulement que, pour le plus grand nombre, les considérations que nous avons émises ont toute leur valeur.

Nous sommes partis jusqu'ici de l'idée qu'il est sans conteste dans l'intérêt des industries suisses d'exportation de faciliter l'établissement à l'étranger d'éléments suisses capables d'exercer des professions industrielles et commerciales. Il ne faut toutefois pas oublier que, dans l'état actuel de pénurie des cadres techniques et scientifiques, notre économie nationale n'aurait cependant aucun intérêt à ce que l'on favorise l'émigration à l'étranger de jeunes savants, techniciens, etc., qui seraient absorbés par la concurrence sans aucune utilité pour le pays. Cette réflexion touche à la remarque faite au début de notre allocution, tendant à rappeler que nous vivons actuellement en Suisse, comme ailleurs, dans des conditions économiques et sociales changées par rapport au temps passé.

Il convient de rappeler encore que l'émigration et l'établissement dans le monde de citoyens suisses exerçant des activités industrielles, commerciales, intellectuelles, etc., est avant tout utile au pays lorsque ceux-ci gardent le contact avec la mère-patrie et qu'ils ne sont pas trop rapidement absorbés par le pays de leur émigration. C'est à cet égard que l'activité du Secrétariat des Suisses à l'étranger est de la plus haute importance. En combattant pour le caractère national des expatriés et de leurs descendants, on facilite, du reste, aussi les possibilités de réintégration dans la vie nationale auxquelles nous faisions allusion ci-dessus. Comme qu'il en soit, qu'il s'agisse de la représentation d'industries suisses d'exportation, de la propagande pour notre technique et pour notre pays en général, on ne saurait nier l'intérêt primordial qu'a notre économie extérieure au maintien et au renouvellement de nos colonies à l'étranger. Nous avons rappelé ci-dessus sommairement certains aspects de ce problème. Il convient dès lors d'incorporer les préoccupations relatives au renouvellement des colonies suisses à l'étranger aux problèmes que doit résoudre couramment notre politique économique nationale. Ces préoccupations ne peuvent en effet être dissociées de celles relatives à la sauvegarde générale de notre commerce extérieur.